

ARCAL : Tarifs année 2020/2021

Adhésion annuelle par famille (même foyer fiscal) 24€

+ tarif annuel à régler au moment de l'inscription :

Cours individuels enfants

	trimestriel	annuel
Instrument ou chant (cours 1/2h)	120 €	360 €

Cours individuels adultes

	trimestriel	annuel
Instrument (cours 1/2h)	130 €	390 €

	trimestriel	annuel
Chant(cours 1/2h) si participation bénévole au spectacle (5 à 15 représentations/an)	130 €	390 €

Nb :

- est considérée « enfant » toute personne de moins de 18 ans
- un forfait cours individuel enfants ou adultes offre la gratuité soit au cours collectif solfège soit au chœur adultes ou enfants
- cours de chant hors forfait et/ou sans participation au spectacle : 20€/demi-heure
- cours instrument hors forfait : 20€/demi-heure

Cours collectifs *

	trimestriel	annuel
Solfège (à partir de 7ans) ou éveil musical (4-6 ans)	33 €	99 €
Chœur enfants (à partir de 7 ans)	15 €	45 €
Chœur traditionnel polyphonies occitanes (répétition 1 fois /mois)	25 €	75 €
Groupe instrumental collégiens Arcal's band	15 €	45 €
Hip-hop enfants (hip-hop séance de 1h, 2 fois /mois)	54 €	162 €
Théâtre enfants	56 €	168 €
Théâtre ou chœur adultes	70 €	210 €
Danse africaine adultes		
Danse africaine enfants		
Cours percussions		

* les cours collectifs sont mis en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves.

Réductions

Réduction de 5% appliquée sur le tarif hors adhésion pour plusieurs élèves (dont obligatoirement un enfant) du même foyer fiscal.

A noter

- les cours ont lieu du jeudi 24 septembre 2020 inclus au vendredi 18 juin 2021 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.
- tout année entamée est due, sauf cas de force majeure qui sera examinée par le Conseil d'Administration.

Modalités de paiement

Le règlement des cours est annuel : la totalité de l'année est à régler à l'inscription. Possibilité de fractionner en plusieurs chèques ou prélèvements.

Les chèques doivent être établis à l'ordre de **ARCAL Arreau.**

Ils peuvent être envoyés par courrier à ARCAL, Salle le Terminus, Parking Houssens, 65240 Arreau ou déposés dans la boîte aux lettres de l'ARCAL (située dans la cour à l'arrière de la salle polyvalente).

Précisez au dos du chèque, le nom de l'élève (s'il est différent du nom du payeur), le trimestre ou l'année et l'activité concernée.

NB : joindre obligatoirement une attestation d'assurance responsabilité civile de l'élève.